

- **Formalités cartes identité/passeports**

1. Quand faire la demande ?

- Lorsque votre carte arrive à expiration.

Si votre précédente carte d'identité a été délivrée entre 2006 et 2013 et que vous étiez majeur lors de la délivrance, elle reste valide pendant 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée. Toutefois, pendant ce délai, si vous devez vous rendre à l'étranger dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage, et si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez toutefois demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif de voyage.

- Si vous étiez mineur, vous pouvez demander le renouvellement de votre carte d'identité l'année qui précède sa date d'expiration.
- En cas de perte ou de vol

2. Où et comment faire la demande ?

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (**la commune de Clairvaux d'Aveyron n'a pas ce dispositif, veuillez-vous rendre à Marcillac, Rodez ou Onet-le-Château, Decazeville...**).

Il est recommandé d'effectuer un pré-demande en ligne :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Il est également possible de remplir un formulaire papier (à retirer à la Mairie de Clairvaux d'Aveyron)

Il faudra vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. (sur rendez-vous)

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

3. Pièces à fournir

Si vous avez fait une pré-demande en ligne, vous devez vous munir du numéro de pré-demande. Sinon, il faut remplir et signer le formulaire papier.

Les pièces à fournir dépendent de la date d'expiration de la carte

Il faut présenter les documents originaux. (+ photocopies)

Votre carte d'identité est valide

- Votre carte d'identité
- Si vous demandez le renouvellement plus d'1 an avant sa date d'expiration : Justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

- Justificatif de domicile
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Carte périmée depuis + de 5 ans

Vous avez un passeport valide

- Votre passeport
- Votre carte d'identité
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous avez un passeport périmé

Date d'expiration : moins de 5 ans

- Votre passeport
- Votre carte d'identité
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Date d'expiration : + de 5 ans

- Votre carte d'identité
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Vous n'avez pas de passeport

- Votre carte d'identité
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

4. Coût

Gratuit.(sauf en cas de perte et de vol : timbre fiscal à fournir)

5. Délai de fabrication

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative. Si vous avez un numéro de mobile sur le formulaire, vous êtes alerté par SMS dès que la carte est disponible.

6. Retrait de la carte

La carte est remise au lieu de dépôt du dossier en échange de l'ancienne carte. Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

7. Durée de validité

Ancien modèle (plastifié bleu) : 15 ans

Nouveau modèle (format carte bancaire) : 10 ans